ABCM
Société civile immobilière
au capital de 800 euros
Siège social : 8 rue de Mouthe
25160 LABERGEMENT STE MARIE
SIREN 905 211 280 RCS BESANCON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le dix-huit décembre,

A vingt heures,

Les associés de la Société ABCM, société civile immobilière au capital de 800 euros, divisé en 800 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Madame Catherine BERHIN,
titulaire de 200 parts sociales en pleine propriété,

- Madame Aline DISPAUX,
titulaire de 300 parts sociales en pleine propriété,

- Monsieur Benjamin DISPAUX,
titulaire de 300 parts sociales en pleine propriété,

Il est précisé que cette nouvelle répartition des parts résulte de la déclaration de succession de Monsieur Michel DISPAUX, décédé le 18 mai 2024.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Benjamin DISPAUX, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Modification de l'article 7 relatif au capital social suite à la déclaration de succession du 16 septembre 2024 de Monsieur Michel DISPAUX, associé décédé,
- Précisions dans la phase de constitution de la Société à l'article 1 des statuts et à la suppression du deuxième alinéa de l'article 20, de l'article 26 et de l'annexe des statuts d'origine, devenus caducs ;
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social du 8 rue de Mouthe, 25160 LABERGEMENT-STE-MARIE au 18 rue du Fourperet 25370 ROCHEJEAN, et ce à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : **18 rue du Fourperet 25370 ROCHEJEAN**."

- *Le reste de l'article demeure inchangé.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du décès de Monsieur Michel DISPAUX, survenu le 18 mai 2024, et décide conformément à l'article 13 des statuts et après avoir pris connaissance de la déclaration de succession de Monsieur Michel DISPAUX signé le 16 septembre 2024 de modifier l'article 7 des statuts relatif à l'attribution et à la répartition des parts sociales entre les associés de la manière suivante :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

"Le capital social est fixé à **HUIT CENTS EUROS (800 €).**

Il est divisé en 800 parts de 1 euro chacune, lesquelles sont attribuées comme suit :

à Madame Catherine BERHIN, deux cents parts sociales en pleine propriété, ci numérotées de 1 à 200,	200 parts
à Madame Aline DISPAUX, deux cents parts sociales en pleine propriété, ci numérotées de 201 à 400 et de 601 à 700,	300 parts
à Monsieur Benjamin DISPAUX, deux cents parts sociales en pleine propriété, ci numérotées de 401 à 600 et de 701 à 800,	300 parts
Total égal au nombre de parts composant le capital social :	800 parts

Conformément à la loi, les associés déclarent expressément que les 800 parts sociales présentement créées sont souscrites en totalité par les associés, et qu'elles sont réparties entre les associés dans les proportions indiquées ci-dessus. "

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

Saisissant l'opportunité d'une modification des statuts, l'Assemblée Générale décide :

- *de préciser la phase de constitution de la Société à l'article 1 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :*

ARTICLE 1 - FORME

"Suivant acte sous signature privée en date à LABERGEMENT-SAINTE-MARIE du 8 novembre 2021, il a été constitué par Madame Catherine BERHIN, demeurant alors 3 rue des Orgneaux 5190 JEMEPPE SUR AMBRE (Belgique), Madame Aline DISPAUX, demeurant alors 131 rue de la Station Moustier 5190 JEMEPPE SUR AMBRE (Belgique), Monsieur Michel DISPAUX, demeurant alors 18 rue David Moustier 5190 JEMEPPE SUR AMBRE (Belgique), et Monsieur Benjamin DISPAUX, demeurant alors 8 rue de Mouthe 25160

LABERGEMENT-SAINTE-MARIE, une Société civile immobilière régie par les dispositions du Titre IX du Livre III du Code civil, du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 et par toutes les dispositions légales ou réglementaires applicables en pareille matière ainsi que par les présents statuts."

- *de supprimer le deuxième alinéa de l'article 20 relatif au premier exercice social, ainsi que l'article 26 et l'annexe des statuts d'origine, devenus caducs.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés présents.

Benjamin DISPAUX

Signé par Benjamin DISPAUX
Le 21 déc. 2025

Signed with Universign doc_4dML tx_A36G9BV3y5oV

Aline DISPAUX

Signé par Aline DISPAUX
Le 18 déc. 2025

Signed with Universign doc_4dML tx_A36G9BV3y5oV

Catherine BERHIN

Signé par Catherine BERHIN
Le 21 déc. 2025

Signed with Universign doc_4dML tx_A36G9BV3y5oV